

ARRETE D'ANNULATION N°9 du 17/09/2020 au 02/10/2020
AN05120201002103

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 23, 23-1 et 41,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises au Centre de Gestion de la Marne par les collectivités et établissements publics du département,

ARRETE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion sis 11, Rue Carnot à CHALONS EN CHAMPAGNE et transmis aux Collectivités et Etablissements Publics.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Marne.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicités des arrêtés ».

Fait à Châlons-en-Champagne, le 2 octobre 2020



Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN

Maire d'Esternay
Conseiller régional
Délégué régional du CNFPT

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Envoyé en préfecture le 02/10/2020 Reçu en préfecture le 02/10/2020	Affiché le 03/09/2020	N° du précédent 05120200916906
V051200800096344001	Adjoint adm. principal de 2ème classe	Agent d'Accueil d'Agence Postale Intercommunale	Le nbre d'heures ne convient pas	15h00	CTE DE COMMUNES COTES DE L'ET VAL DE SAULX 51340 Vanau	CHAMPAGNE ID : 051-285109161-20201002-AR	03/09/2020-AR	AN9_2_10_20-AR 26
V051200900110613001	Educateur territorial des APS Educateur territorial principal des APS de 2ème classe Educateur territorial principal des APS de 1ère classe	ETAPS (h/f)	Annulation du recrutement	35h00	REIMS 51722 REIMS CEDEX		31/10/2020	05120200916906